

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H35 en présence de :

**PRESENTS :** M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), S CIVIER, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, T BALAZUC, G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER (Proc de A CHARROUD), MC JOUVE, M CEYSSON, B SOUCHE (proc de F CHASSON), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 45

Procurations : 6

Votants : 51

Absents : 1

Date de convocation : 17/07/2020

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : R MOULIN.

En présence des suppléants non votants : A MOISAN, L JOFFRE, S CAVIGGIA et JP MARRON.

**Objet Budget annexe de la Zone d'Activités Les Traverses: Débat d'orientations budgétaires 2020.**

La création d'un budget annexe constitue une exception au principe d'unité budgétaire qui se justifie par la nécessité d'individualiser les dépenses et les recettes d'une activité, d'un projet ou d'une partie de territoire et ainsi d'illustrer le respect du principe d'équilibre du service concerné. Cette autonomie budgétaire, qui est obligatoire de par la loi pour les Services Publics Industriels et Commerciaux, ne confère pas de personnalité juridique à l'activité contrairement à un syndicat intercommunal par exemple.

En ce qui concerne les zones d'activités l'intérêt de recourir à cet outil est double avec d'une part, l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée qui nécessite une identification des dépenses et des recettes et, d'autre part, la simplicité de faire ressortir le résultat excédentaire ou déficitaire de l'opération d'aménagement.

En effet, schématiquement, au fur et à mesure de la réalisation, le déficit d'exécution se creuse pour - in fine - être résorbé en tout ou partie par le montant des subventions obtenues et l'encaissement du prix de vente des terrains aménagés. En cours de réalisation, le déficit est couvert soit par un emprunt, soit par une ligne de trésorerie. En fin d'opération, lorsque les travaux sont achevés et payés, que toutes les subventions obtenues sont encaissées et que la totalité des terrains a été vendue, l'opération se solde soit par un résultat nul, soit par un déficit d'exécution comblé par une subvention d'équilibre du budget général qui constitue l'autofinancement apporté par la collectivité, représentatif de son effort économique, soit - ce qui est plus rare - par un excédent réel d'exécution, reversé au budget général.

La ZA Les Traverses ou plus communément appelé Parc d'activités du Vinobre, située sur le territoire de Lachapelle-Sous-Aubenas, est d'une surface d'environ 6 hectares. Tous les lots initiaux ont été vendus. La réalisation de cette zone a été mutualisée entre plusieurs communautés de communes.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200723-DEL23072020-17R-DE  
Date de télétransmission : 05/08/2020  
Date de réception préfecture : 05/08/2020

En conséquence de quoi, la CCBA leur reverse une part du produit fiscal économique, à hauteur environ de 16 000€ pour 2020 et ce jusqu'en 2025.

Un projet d'extension de cette zone est à l'étude avec en reste à réaliser (environ 12 000 €) le solde d'une mission confiée au cabinet ECOTER pour une expertise des milieux naturels selon les recommandations de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Les résultats excédentaires antérieurs des sections de fonctionnement et d'investissement d'environ 84 000 € permettent de plus de prévoir l'installation de signalétique (1 000 €) et des enveloppes pour les éventuels travaux d'entretien et de rénovation.

Tels sont les éléments particuliers d'orientation budgétaire qui entrent dans la préparation du budget annexe de la ZA Les Traverses pour 2020 et dont je vous demande de me donner

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne acte du débat d'orientations budgétaires 2020 du budget annexe ZA Les Traverses.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 24 juillet 2020  
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200723-DEL23072020-  
17R-DE  
Date de télétransmission : 05/08/2020  
Date de réception préfecture : 05/08/2020